

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dd.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3^e page.

SAUMUR, 8 FÉVRIER

Un grand scandale

Bien que pressentie depuis longtemps par le public, depuis toujours même par ceux qui connaissent ou se défient seulement un peu des dessous opportunistes, la mise hors de cause, autant dire l'acquiescement, de Rouvier et de quelques autres bandits n'en a pas moins produit une impression profonde. On se dit, avec raison, qu'il n'y a plus de justice et que si l'on commence à mettre les coquins dehors, le moment peut n'être pas loin où l'on mettra les honnêtes gens dedans.

Hé quoi ! un homme a pu puiser dans les fonds secrets de la défense nationale, dans l'épargne du peuple, pour sauvegarder sa politique et sa personne, ce qui est tout un, et il peut échapper à toute répression ! Et cela au lendemain du jour où sortait de prison un homme qui n'a rien pris à personne et au contraire a voulu sauvegarder la fortune publique. Quand, pour avoir défendu la banque, l'avoir sauvée peut-être, par le grand éclat jeté sur une discussion aussi grave, Drumont a fait jour pour jour ses trois mois de détention, ceux qu'on a pris la main dans le sac d'autrui sont déclarés indemnes.

Henri Rochefort a eu l'autre jour un très joli mot ; on lui reprochait de n'avoir pas donné immédiatement acte des déclarations qu'il avait reçues sur M. Clémenceau : « Que voulez-vous, dit-il, je ne pouvais penser qu'avant un an la bombe de Panama éclaterait avec une violence à casser toute la vaisselle opportuniste ».

Cette vaisselle est trop solide ou s'appareille trop facilement ; c'est la fabrique qu'il faut supprimer. Ou plutôt n'a-t-on pas peur de briser une autre vaisselle, plus précieuse celle-là. Rouvier l'avait bien dit : « Si on me tracasse, je parlerai ». Tout comme Wilson, quand on vint lui annoncer les deux ans de prison que venait de lui infliger le tribunal de première instance : « C'est bien, dit-il en caressant tranquillement sa barbe, nous verrons. » Mais comme on ne tenait pas à voir, Wilson alla en appel et fut acquitté.

Il paraît qu'en Chine le voleur et le volé sont condamnés simultanément ; vous verrez que dans notre pays de chinoïseries administratives et autres, après avoir acquitté les administrateurs du Panama et leurs complices, ce sont les souscripteurs qu'on condamnera.

JEAN DASSY.

INFORMATIONS

ARRÊT DE LA CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION

L'arrêt de la Chambre des mises en accusation a été rendu hier à 1 h. 45.

Sont renvoyés des poursuites par arrêt de non-lieu :

1^o M. Rouvier, ancien ministre ; 2^o M. Léon

Renault, sénateur ; 3^o M. Devès, sénateur, ancien ministre de la justice ; 3^o M. Albert Grévy, sénateur, ancien gouverneur général de l'Algérie ; 5^o M. Cottu, ancien membre du comité de direction de Panama.

Sont renvoyés devant le jury :

1^o MM. Antonin Proust, député ; 2^o Béral, sénateur ; 3^o Balthaut, ancien ministre ; 4^o Sans-Leroy, ancien député ; 5^o Gobron, ancien député ; 6^o Dugué de la Fauconnerie, député ; 7^o Blondin, ancien employé du Crédit Lyonnais ; 8^o Fontane, ancien secrétaire général de Panama ; 9^o Charles de Lesseps ; 10^o Arton.

M. Cottu est mis en liberté.

En principe, le procès en corruption de fonctionnaires est décidé et sera déferé au jury, à moins que la Cour de cassation n'en décide autrement.

La Cour aurait, dit-on, introduit en faveur de M. Rouvier des considérants non seulement pleins d'attention, mais même... laudatifs !!!

POURVOIS EN CASSATION

MM. Proust, Dugué de la Fauconnerie, Béral, Gobron et Sans-Leroy se pourvoient en cassation.

UNE RESTITUTION

M. Albert Grévy, dit-on, n'attendait que sa mise hors de cause pour adresser à M. Monchicourt, liquidateur de Panama, une somme égale au montant du chèque.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres, réunis hier sous la présidence de M. Carnot, se sont occupés du budget de 1894.

RENDEMENT DES IMPÔTS

Pour janvier 1893, il y a eu une moins-value de 2,312,900 fr. par rapport aux évaluations budgétaires, et une diminution de 681,200 fr. par rapport à la période correspondante de 1892.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Cette commission a adopté une proposition de M. Maujan, tendant à avoir, dans le plus bref délai, les renseignements utiles versés au dossier de M. Franqueville et que les interrogatoires et la saisie des papiers Cornélius Herz, Arton et Cottu pourront donner.

Elle a repoussé la proposition de M. de Ramel, tendant à faire interroger, par notre consul, Cornélius Herz, ainsi que M. Rochefort, et à communiquer les résultats de l'interrogatoire ou les pièces saisies.

LES ADMINISTRATEURS DU PANAMA

C'est demain que sera rendu l'arrêt de la première chambre de la Cour dans l'affaire des administrateurs du Panama.

On peut compter sur trois condamnations à l'emprisonnement.

M. Ferdinand de Lesseps n'aurait que l'amende et M. Cottu bénéficierait d'un acquittement.

LES PORTEURS DE PANAMA

La commission relative à la facilité à donner aux porteurs de poursuivre à fin civile en responsabilité les administrateurs, etc., vient de se réunir.

La commission est actuellement saisie de trois propositions, une de M. de Ramel, une de M. Boyer, la dernière de M. Goirand.

M. Haussmann a été chargé de faire de ces trois propositions une seule qu'il vient de soumettre à la commission.

LES ANGLAIS EN EGYPTE

D'ici peu de jours, l'armée d'occupation sera portée au chiffre d'environ 3,000 hommes, soit de 2,500 hommes de plus.

L'Égypte payait annuellement 160,000 livres sterling (4 millions). La carte à payer va s'augmenter maintenant qu'il y en a 5,000.

L'Angleterre se moque de l'Europe et diminue son budget de dépenses.

L'IMPÔT SUR LES OPÉRATIONS DE BOURSE

M. Tirard, ministre des finances, n'accepte pas le projet sur l'impôt des opérations de Bourse rédigé par la sous-commission du budget.

La commission retire son projet et va faire un rapport concluant au rejet de celui du gouvernement.

LE « JOURNAL DES DÉBATS »

A partir du mois de mars, le *Journal des Débats* se vendra dix centimes et paraîtra deux fois par jour.

M. QUESNAY DE BEAUREPAIRE

Le *Figaro* annonce que M. Quesnay de Beaurepaire serait décidé à abandonner la Cour de Cassation pour entrer dans la politique.

AMITIÉS ANGLO-ALLEMANDES

L'empereur Guillaume ira deux fois cette année en Angleterre.

Au printemps, pour assister au Derby d'Ép-son ; en automne, pour les régates de l'île de Wight.

A LA CHAMBRE

M. Rouvier est arrivé rayonnant dans les couloirs du Palais-Bourbon à deux heures et demie. Mais l'accueil qu'on lui a fait a été plutôt froid.

M. Goussot va écrire au président du conseil pour lui demander quelle suite il entend donner à l'affaire Rouvier, et comment il entend la responsabilité ministérielle.

Cet incident sera porté à la tribune aujourd'hui.

En séance, M. Argeliès interpelle sur les mesures du gouvernement, pour garantir nos intérêts dans le Panama.

M. Ribot répond que le gouvernement ne se désintéresse pas d'une entreprise où est engagée l'épargne française, mais qu'il ne peut s'y substituer. Tout ce qu'il peut faire, c'est de faciliter la tâche de M. Monchicourt.

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 374 contre 34.

On reprend la discussion du budget de l'Algérie et on commence celui des postes et télégraphes.

M. Gabriel a envoyé ses témoins à l'ex-cabaretier Basly qui, s'adressant à une partie de la Chambre, a crié : « Tas de voyous ! »

« JOLI MONDE »

La chronique du scandale défie le chômage que subissent tant de braves artisans depuis plus de deux mois.

Il n'y a pas de jour où elle ne découvre quelque bonne piste de révélation tapageuse à l'actif des détenteurs « d'assiette au beurre » de toute catégorie.

Il s'agit en ce moment des ripailles organisées pour les tournées de contrôle dans les établissements hospitaliers, par les conseillers municipaux tout particulièrement acharnés à la laïcisation, de concert avec les fonctionnaires dignes de leur confiance.

L'hospice de Villejuif forme à cet égard tête de ligne. C'est là qu'ont eu lieu des dîners à 35 fr. par tête, arrosés de vins dont les malades ne soupçonnent même pas l'existence et qui sont pourtant payés sur l'argent des pauvres.

Du coup, les sectaires de l'hôtel de ville qui, depuis quinze ans, ne cessent de faire la guerre aux sœurs, sont pris en flagrant délit de dilapidation éhontée.

A la porte, ces panamistes du patrimoine des pauvres ! Tel devra être, aux prochaines élections municipales et législatives, le cri de ralliement de tous les honnêtes contribuables.

G. L.

Que faire de cet argent ?

Au cours de la discussion de la loi sur les caisses d'épargne, un député, M. Leydet, a interrompu le discours de M. de Cassagnac en disant :

« Qu'est-ce que vous voulez donc qu'on fasse de ces fonds ? » (Les dépôts de la caisse d'épargne.)

Toute la question est là.

Le vice du système réside précisément en ce que les déposants n'ont qu'un débiteur : l'Etat. Que cette dette soit flottante ou consolidée, c'est la dette publique ; c'est l'Etat seul dépositaire et administrateur de la fortune de tous ; c'est le socialisme même.

Voilà le mal ; voilà le danger.

A ce mal il n'y a qu'un remède.

A la caisse de l'Etat substituer les caisses corporatives.

Organiser la profession. Donner non plus à l'Etat, mais aux corps d'Etat, l'administration de l'épargne des travailleurs, voilà la réponse à la question de M. Leydet.

Si les intérêts du peuple étaient sérieusement représentés, la question ne resterait pas longtemps sans réponse.

M.

GRAND EMBARRAS

M. Henry Maret, dont les opinions athées et radicales sont bien connues, est assez embarrassé en ce moment, dit le *Figaro* : sa fille, une charmante personne, se marie aujourd'hui à Saint-Germain-des-Prés, c'est-à-dire religieusement. Or, dans les lettres de faire part, M. Henry Maret passe sous silence ce petit détail qui, au contraire, se détache fort nettement dans les invitations du fiancé.

Voici le texte de la première missive :

Monsieur Henry Maret, député, et Madame Maret ont l'honneur de vous faire part du mariage de Mademoiselle Blanche Maret, leur fille, avec Monsieur Ludovic Jablonski, officier d'administration adjoint de 1^{re} classe du Service de Santé.

50, rue du Four, Paris.

Voici le texte de la seconde lettre :

Madame veuve Jablonski a l'honneur de vous faire part du mariage de Monsieur Ludovic Jablonski, son fils, officier d'administration adjoint de 1^{re} classe du Service de Santé, avec Mademoiselle Blanche Maret ;

Et vous prie d'assister à la bénédiction nuptiale qui leur sera donnée le 8 février, à midi précis, en l'église Saint-Germain-des-Prés.

20, rue des Ecoles, Paris.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 8 FÉVRIER

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		- 7°
Ce matin, à 8 h.		+ 6°
Midi,	761 ^{m/m}	+ 9°
Hausse	« ^{m/m}	
Baisse	8 ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 3°

Passage de troupes

C'est dans la matinée de demain jeudi qu'arrivera à Saumur, venant des Rosiers, le détachement des 20^e et 33^e d'artillerie, de la garnison de Poitiers.

Les familles de sept enfants

L'administration s'est émue des réclamations, en 1892, dès l'application de la loi du 24 août dernier, par suite d'insuffisance de contrôle et d'omissions, au sujet de l'exonération de la cote mobilière pour les pères et mères de sept enfants.

Les bordereaux d'avertissement seront maintenant en vue d'une comptabilité régulière ; mais les contrôleurs devront recourir à l'aide des répartiteurs pour assurer l'exécution de la loi.

Pour éviter des réclamations dont l'instruction est toujours longue, les mairies vont établir une liste de familles de sept enfants que les contribuables pourront consulter et sur laquelle les intéressés pourront demander leur inscription.

Concours pour l'emploi de vélocipédiste militaire

Un concours pour l'emploi de vélocipédiste militaire aura lieu le 6 juin 1893.

Les réservistes et territoriaux peuvent prendre part au concours.

Les candidats devront adresser une demande écrite, avant le 15 mai, au colonel commandant le régiment de leur arme stationné dans la subdivision de leur résidence, ou, à défaut du régiment de l'arme, au colonel commandant le régiment d'infanterie de la subdivision.

Faux témoignage

Sur la plainte de M. D..., propriétaire à Vivy, le parquet de Saumur a mis en état d'arrestation un sieur G..., maçon à Saumur, et une femme P..., demeurant à Vivy.

G..., sur les instances de la veuve P..., avait fait un faux témoignage dans une enquête civile.

Il a immédiatement avoué que sa déposition était absolument mensongère ; il a été remis en liberté, mais la femme P... a été maintenue sous les verrous.

Cette affaire viendra très prochainement devant le tribunal correctionnel et nous en rendrons compte à nos lecteurs.

Suicide à Grézillé

Dimanche soir, vers cinq heures, le sieur Gervaise, dit Gennevaie, âgé de 60 ans, s'est tiré un coup de fusil sous le menton. Pour mieux réussir, il avait ôté son sabot et son bas et avait pressé la gâchette avec le gros orteil du pied droit. La mort a été instantanée, et quand les voisins sont accourus au bruit de la détonation, ils l'ont trouvé gisant dans une mare de sang. Sa casquette, qui était tombée à côté de lui, contenait un fragment d'os et quelques grains de plomb.

Gervaise, qui était célibataire, était devenu triste depuis quelque temps et en proie à la manie de la persécution. Cinq minutes avant de se donner le mort, il avait causé très tranquillement avec une voisine.

Les constatations ont été faites par le docteur Ruais.

Accident à la Ménitricé

Dimanche dernier, la voiture faisant le service entre Beaufort et la Ménitricé arrivait à dix mètres de la gare, lorsqu'à un chaos inattendu les voyageurs se trouvèrent projetés les uns contre les autres. Ceux qui étaient sur l'impériale, assis parmi les bagages, ont ressenti plus fortement encore la secousse, et l'un d'eux est tombé si malheureusement sur le sol, qu'il est resté au moins cinq minutes sans connaissance ; il a été transporté aussitôt dans une salle d'attente où il a repris ses sens, grâce aux soins que lui prodiguèrent les autres voyageurs et le chef de gare en particulier, qui se

montra, dans cette occasion, d'une extrême complaisance.

Concours agricole

La belle étable du Bourg-l'Irè, créée par M. de Falloux, a remporté au concours agricole de Paris ses succès habituels. Elle a eu cinq prix, dont un premier pour ses diverses catégories de Durham.

Une bande de voleurs

Il y a dans Cholet une bande de cambrioleurs qui opèrent avec la plus grande audace. Deux vols ont été commis le mois dernier.

Bris de clôture

Le sieur Galbrun, cultivateur à Benais (Indre-et-Loire), est allé se plaindre qu'on lui avait ouvert son contrevent et brisé plusieurs carreaux, dans une maison qu'il possède sur la route de Baugé à Bourgueil et où il ne séjourne qu'au moment de ses travaux des champs.

On n'a pas pénétré dans la maison, et comme Galbrun ne se connaît pas d'ennemi, il est probable qu'il s'agit d'une farce d'ivrogne ou de mauvais plaisants.

Les viticulteurs français au Palais de l'Industrie

M. le Président de la République a visité le Concours général au Palais de l'Industrie où les vins sont admis, pour la première fois, sans récompense.

Le département d'Indre-et-Loire y est représenté par les crus de Bourgueil, Restigné, Vouvray et Saumur.

M. Carnot a accepté de boire un verre de Vouvray 1870, et a félicité les exposants.

Le vignoble

On a de mauvaises nouvelles au sujet des vignobles de Touraine.

La rive gauche de la Loire est compromise.

On croit que le mal est moins grand sur la rive droite.

D'ici à quelques semaines on se rendra compte de l'étendue du désastre ; espérons qu'il est moins grand que les apparences ne le font croire.

Au 6^e cuirassiers

M. Coffinières de Nordeck, capitaine au 6^e cuirassiers, à Tours, permuta avec M. Meissonnier, capitaine d'habillement au 27^e dragons.

Le garde noble comte Caterini

Après avoir rempli sa mission à Tours, le comte Caterini emporte à Rome la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Le crime d'Usson

Clément, l'auteur présumé du double assassinat de la Fond-du-Parc, est atteint en ce moment d'une fièvre typhoïde et d'une fluxion de poitrine.

Il est l'objet des plus grands soins et de la plus active surveillance de la part du personnel de la maison d'arrêt de Civray.

Il pourrait bien, en effet, dans un accès de fièvre, divulguer quelques secrets.

Tombé du premier

A Tours, le jeune Thibault, âgé de neuf ans, est tombé du premier étage en voulant se laisser glisser sur une rampe, dans une maison de la rue des Ursulines.

Il ne s'est fait heureusement que des blessures sans importance.

L'affaire de M^{me} Cronan

Cette jeune femme, accusée d'avoir voulu faire précipiter son mari du haut en bas des falaises, par des portefaix du port de Brest, a été arrêtée à Lorient.

On avait annoncé sa mise en liberté sous caution, c'est inexact : cette décision est subordonnée à l'avis du procureur général de la Cour de Rennes.

Le chiffre de la caution serait fixé à 10,000 francs. Il ne serait pas impossible que l'instruction se clôturât par une ordonnance de non-lieu.

Si des poursuites devaient suivre, M^{me} Cronan serait défendue devant les assises par M^e Waldeck-Rousseau, l'ancien ministre.

Son conseil, M^e Karcher, est toujours admis à la visiter à la prison.

Une condamnation à mort

La Cour d'assises du Finistère a condamné à mort un nommé Jean Combot, ouvrier carrier, qui avait assassiné la femme et la belle-mère de son frère, pour leur voler leurs économies.

L'arrêt ordonne que l'exécution aura lieu sur la place publique de Morlaix.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 7 février. — Pierre Percevault, hameau du Petit-Puy ; — Jeanne-Augustine-Célestine Doineau, rue de Fenet.

DÉCÈS

Le 8 février. — Raymonde Collet, 1 mois, à l'Hospice.

LOIS DE CIRCONSTANCE

La législation sociale étant de notre domaine, il nous est permis de dire notre sentiment sur deux projets de loi qui viennent d'être présentés l'un au Sénat, l'autre à la Chambre des députés.

Le premier frappe de peines correctionnelles quiconque refuse de dire ce qu'il sait des faits délictueux sur lesquels il est interrogé.

Le second, voté par la Chambre, mardi dernier, punit d'amende et d'emprisonnement qui-

34 Feuilleton de l'Écho Saumurois

MARTHE

Par JEANNE SANDOL

Marthe baissa la tête. La lumière du gaz, qui l'éclairait, laisse voir à M. de Mandal ses traits bouleversés, sa pâleur, ses lèvres contractées qui se pressent comme pour contenir la vérité prête à lui échapper.

— Ah ! dit-il avec un cri de joie suprême, Marthe !... vous êtes libre !... Oh ! pourquoi m'avoir trompé ? dites-le moi ! répondez-moi !

Marthe se sent faiblir ; d'un mot elle peut tout expliquer ; avec ce mot, il pourra tout comprendre et tout lui pardonner... mais au moment où ses lèvres vont s'ouvrir, l'orgueil de Marthe se dresse implacable et se place de nouveau comme une barrière infranchissable entre elle et lui.

Moins impitoyable que Marthe, le destin vient lui offrir une chance de salut, il lui donne encore le choix entre ce qu'elle appelle sa dignité et le bonheur. Il ne s'agit que de répondre à une seule question, que de prononcer

un seul mot ! Mais cette offre du destin, Marthe la laisse échapper, et pourtant, en perdant cette heure propice, elle perd tout espoir de retrouver celui qu'elle aime ailleurs que dans la mort qui les réunira.

— Marthe, reprend M. de Mandal avec un regard suppliant, j'attends une parole de vous.

— Que voulez-vous que je vous dise ? répond-elle.

Et une sueur glacée mouilla ses tempes.

— Je veux que vous m'avouiez que vous êtes libre et que vous m'avez trompé en me disant le contraire, dit-il avec une voix où vibrait l'espérance.

Marthe fait un effort, son cœur bat à l'étouffement.

— Pourquoi vous aurais-je trompé ? lui dit-elle en retirant ses mains qu'il tient dans les siennes et qu'il laisse retomber.

— C'est vrai, dit-il bien bas, comme se parlant à lui-même, pourquoi c'est mensonge ?... Peut-être, reprend-il après un moment de silence et avec une grande tristesse, peut-être pour vous débarrasser de moi et de mon obsession.

— Oh ! vous ne le croyez pas ! s'écrie Mar-

the avec un élan qu'elle ne peut réprimer.

— Mais... alors, dit-il, étonné et observant le changement de ce fier et doux visage qui pâlit et rougit tour à tour, alors que signifie ce mystère et cette hésitation dans vos réponses ?

L'heure et le lieu sont mal choisis pour un pareil entretien ; néanmoins M. de Mandal se dit que le moment est venu pour lui de déchiffrer l'énigme de ce cœur qui ne semble prêt à se donner que pour se reprendre aussitôt.

Avec un ton impétueux :

— Marthe, dit-il, je ne vous quitte pas avant que vous ne m'avez franchement répondu.

Un ricanement vient les interrompre. Deux jeunes gens, se tenant par le bras, remontent l'avenue, ils longent la muraille et jettent un regard sur le couple arrêté dans l'embrasure de la porte. La lumière du gaz qui tombe en plein sur les lions accroupis glisse le long des lourds pilastres et vient éclairer la belle tête de Marthe dont les yeux fiers et doux brillent sous sa voilette. L'un de ces passants est celui qui, tout-à-l'heure, a osé l'insulter, comme un nouvel outrage.

Par un mouvement instinctif, elle se rejette

en arrière, ébranle la sonnette et se glisse vivement à travers la porte ouverte.

— Adieu ! n'a que le temps de dire M. de Mandal, qui s'éloigne en suivant à distance les deux inconnus.

Parmi les débris de leur conversation dont les mots sans suite arrivent jusqu'à lui, quelques phrases plus complètes attirent son attention.

— Es-tu sûr de ne pas te tromper ? demanda à son interlocuteur l'un des jeunes gens.

— Très sûr, mon cher Philippe, et ta sottise est impardonnable. Cette jeune fille est une femme comme il faut. Je voulais simplement satisfaire ma curiosité, et je suis navré que tu l'aies insultée comme tu l'as fait.

— Que veux-tu, Paul ? je n'avais pas l'esprit bien lucide, et j'ai agi plus par étourderie que par méchanceté. Mais comment laisse-t-on sortir une seule jeune fille de cet âge et aussi remarquablement belle ?

— C'est là ce qui m'étonne et me donnerait presque des doutes ; mais je suis absolument certain d'avoir reconnu M^{me} Marthe. Depuis la mort de son père et la perte de sa fortune, elle avait disparu ; tout le monde ignorait ce qu'elle était devenue. C'est une singulière découverte que nous venons de faire là.

Pauvre fille ! Quelle chute que la sienne !
(A suivre.)

conque provoque le retrait des fonds confiés aux caisses publiques.

Ces deux propositions sont de circonstance ; elles visent un député et des journalistes ; il s'agit de faire parler l'un, de faire taire les autres.

Il n'y a rien de pis que des lois de circonstance. Elles sont l'indice d'un état grave ; on les voit apparaître aux heures troublées, à la veille des catastrophes ; elles ont ce caractère de précipitation et d'étourderie qui est propre aux mesures révolutionnaires, et qui loin d'inspirer la confiance ne peut que jeter l'inquiétude dans les esprits.

Ainsi, il ne nous sera plus permis maintenant de prémunir nos lecteurs contre le danger de leurs dépôts de fonds. Ou bien si nous mettons la justice sur la trace d'un crime, nous courons le risque d'être accusés de ne pas dire tout ce que nous savons. Parler ou se taire, chose également périlleuse.

A ce compte on arrive vite au régime de la terreur ; ce n'est plus de la législation sociale, c'est de la législation d'affolement. M.

FAITS DIVERS

COUR D'ASSISES DU CALVADOS

Le nommé Ruffin et sa femme ont comparu devant les assises du Calvados sous l'inculpation d'empoisonnement.

Ruffin a été condamné à mort et la femme Ruffin aux travaux forcés à perpétuité.

Les perruches infectieuses

L'année dernière, une épidémie de pneumonie infectieuse se déclara dans deux quartiers, à Paris. Les médecins reconnurent que cette épidémie avait été importée par des perruches. Des précautions avaient été prises, et le mal avait été enrayé.

Mais voici qu'il reparait et vient de faire deux nouvelles victimes.

L'autre jour, M^{me} Blot, âgée de 23 ans, achetait une perruche. L'animal était malade. Il mourut quelques heures après. Prise aussitôt de malaise, M^{me} Blot s'alita et, vendredi dernier, elle succombait.

Son mari, pris du même mal, est mort également.

Ces malheureux ont été emportés par la pneumonie infectieuse.

Le vieux baron de Z..., qui vit fort retiré dans sa gentilhommière et dont la vue a beaucoup baissé, a coutume de se faire lire les feuilles par son valet de chambre.

L'autre soir, celui-ci commençait ainsi au hasard de la première page :

« La police vient enfin de mettre la main sur un malfaiteur de la pire espèce. »

Alors le baron, avec un ton de douce impatience :

— Passe mon ami, passe.... Je t'ai déjà dit de ne plus me lire la politique.

Tribunal de police correctionnelle de Saumur

L'affaire Ecot

Vendredi dernier, une assez singulière affaire était appelée à l'audience. MM. Decron père et fils, ce dernier professeur au collège Saint-Louis, étaient cités à la barre par un nommé Ecot, de l'ancienne société Ecot, de Montreuil-Bellay, sous la prévention de chantage. Il paraît que M. Decron père aurait eu l'audace inouïe jusqu'à ce jour d'assigner ledit Ecot au tribunal de commerce de Saumur, en paiement d'une somme de quinze cents francs que celui-ci lui doit, et que M. Decron fils aurait eu le tort non moins impardonnable d'approuver cette revendication.

C'est M^e Renault qui doit soutenir cette belle cause et, à la façon dont il toise la soutane de M. l'abbé Decron, on devine que l'aimable avocat se promet de manger du caré tout à l'heure. En attendant, pour faire durer le plaisir plus longtemps sans doute, il demande le renvoi de l'affaire pour enquête, à seule fin d'établir ce fait grave, qu'un fils a osé prêter à son père l'appui de sa parole et de sa plume pour faire rentrer une créance.

M^e Chevrier, qui présente la défense des prévenus, puisque prévenus il y a, s'oppose à l'enquête. Rien dans les faits reprochés à son client ne la justifie, car on ne peut trouver dans ces faits aucun des signes caractéristiques du chantage, c'est-à-dire la menace, le mal fondé de la demande et la mauvaise foi. Il s'agit simplement en l'espèce d'un créancier qui poursuit le remboursement d'une somme légitimement due. Si une pareille théorie devait passer à l'état de jurisprudence, la situation du débiteur deviendrait préférable à celle de son créancier, puisque celui-ci se verrait dans l'impossibilité de réclamer son argent, sans tomber sous l'application du Code pénal.

MM. Decron ne sont pas les premières victimes de ce genre de procédé. Ecot est coutumier du fait, et plusieurs, qui avaient engagé des poursuites en recouvrement de créances, se sont vus en butte à de semblables agissements. Jusqu'ici il n'a trouvé que des personnes pusillanimes, que le désagrément de débats judiciaires, toujours ennuyeux, ont pu détourner de la voie dans laquelle elles s'étaient engagées ; mais, cette fois, Ecot est mal tombé : il se trouve en présence de gens qui, forts de leurs droits, n'ont aucune hésitation à se présenter devant la justice dont ils n'ont rien à craindre.

Quant à l'arrangement survenu entre Ecot et ses créanciers, sur lequel se base le demandeur, il était facultatif, et la lecture, qui en est terminée par le défenseur, prouve clairement qu'il n'entravait en rien le recouvrement des sommes dues.

Le ministère public, tout en manifestant son opinion sur la mal fondé de la poursuite, es-

time cependant que l'on ne peut refuser l'enquête.

M^e Renault, qui, pendant le plaidoyer de M^e Chevrier, donne des signes d'une impatience visible, justifiée, du reste, par l'argumentation serrée et logique de son adversaire, insiste pour l'enquête. Il est vrai qu'il prend assez gaiement son parti du résultat obtenu par le demandeur.

Le tribunal, après quelques minutes de délibération, estime qu'il n'y a pas même lieu d'ordonner une enquête et déboute Ecot, à qui tous les dépens restent sur les bras.

Nous croyons savoir que MM. Decron ne comptent pas en rester là et que, en outre des poursuites pour le recouvrement de leur argent, ils vont en exercer aussi pour abus de citation.

Et bien ils feront.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 7 février 1893.

L'impression du marché reste bonne en présence d'ordonnances de non-lieu dont l'effet était escompté d'avance.

Le 3 0/0 reste à 97.95 et le 4 1/2 à 106.20.

La Rente Italienne est mieux tenue qu'hier à 91.25 par suite des demandes au comptant.

L'action de la Banque de France conserve son avance à 3.920. Le Crédit Foncier, après un excellent début, subit à 968 les effets de quelques réalisations. La Banque de Paris reste en ferme tendance à 630 fr.

La Société Générale est bien tenue au comptant à 473.75.

Le Crédit Lyonnais conserve son avance à 770.

Le Comptoir National d'Escompte est l'objet de demandes très suivies à 497.50 au comptant et à terme.

L'action Immeubles de France est demandée à 482 fr. et l'obligation 3 0/0 à 391.

On annonce pour le 22 février courant l'émission de 6,000 actions de la Compagnie des Tramways à vapeur du Jura, qui est concessionnaire d'un réseau de chemins de fer sur routes nationales et départementales de la gare de Paris-Lyon-Méditerranée à Lons-le-Saulnier jusqu'à Saint-Claude avec embranchement sur Orgelet.

Les Chemins Economiques s'inscrivent au cours de 422 fr.

Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

PILULES SUISSES !

Le médicament le plus populaire de France.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Petits-fours frais (Guillout), 1/2 kil.	1 80
Pâté de foies gras, terrine, depuis.....	1 75
Pâté de foies gras, marque Deschandeliers, la terrine.....	1 90, 3 25, 5 25
Quenelles de veau, la boîte.....	1 40 et 2 40
— de poisson, la boîte.....	1 25 et 2 25
— de volailles truffées, la b. 1 75 et	2 75
Crêtes de coq, le flacon.....	1 75
Crêtes et rognons, le flacon.....	2 20
Crêtes et rognons, sauce financière, le flacon	2 50

geaient, en se penchant sur elle comme s'ils voulaient la protéger.

— L'intérieur est peut-être habitable, dit Suzanne en contemplant avec respect ces glorieux débris ; ces murs paraissent si épais...

— La personne qui vend cela y demeure, répondit en souriant le notaire ; mais c'est peut-être quelque ancien fermier qui n'est pas difficile.

— Nous le serons moins que lui, dit Suzanne. Voyons, monsieur, votre dernier mot.

— Mon dernier mot, mademoiselle ? Il sera bien différent du premier. Je vous avais dit trente et quelques mille francs, et maintenant je vous apprends que vous pouvez avoir ce bien pour mille écus, si vous pouvez me prouver que vous êtes l'héritière de la famille d'Estouville.

— Cette preuve sera facile à donner, monsieur, reprit Suzanne ; mais expliquez-moi pourquoi on l'exige.

— Parce qu'il paraît que cette vente est faite par un ancien serviteur de la famille, qui n'avait acheté nationalement la propriété que pour la restituer à son légitime possesseur ou à ses ayant-cause, si jamais ils se présentaient.

— Eh bien ! monsieur, je vous apporterai mes papiers de famille, les états de service de mon père, les titres de noblesse de mes ancêtres, des correspondances...

— Ce sont des preuves morales suffisantes pour moi, interrompit le notaire avec politesse, mais la loi exige plus. Vous ne pouvez profiter des avantages qui résultent de la condition du vendeur, qu'en faisant constater votre identité par deux témoins domiciliés à Paris et parfaitement connus.

— Alors, monsieur, je paierai comme une étrangère, répliqua fièrement Suzanne.

— Même dans ce cas il vous faudra encore des témoins, ou l'assistance d'un second notaire qui devra savoir qui vous êtes.

— Puisqu'il en est ainsi, monsieur, je me mettrai en mesure de vous satisfaire d'ici à très-peu de jours. En attendant, veuillez, je vous prie, n'accueillir aucune proposition, et ne parler à personne de ma démarche. Voici provisoirement mon adresse à Paris.

— C'est à regret, mademoiselle, reprit M. Léger, que je vous montre toutes ces difficultés, mais c'est afin de n'être pas arrêté au dernier moment. Je suis d'ailleurs convaincu

Dernières Nouvelles

LA SÉANCE D'AUJOURD'HUI

Voici le texte de la demande d'interpellation que M. Goussot compte déposer, aujourd'hui, sur le bureau de la Chambre :

« Je demande à interpellier le gouvernement sur la question de savoir si, après épuisement des juridictions ordinaires, aucun jugement n'ayant été rendu, il ne reste pas à donner une sanction politique aux mesures dont le garde des sceaux avait pris l'initiative. »

L'ITALIE ET L'ALLEMAGNE

Rome, 7 février. — Le ministre des affaires étrangères, répondant à la question de M. Ciermeni, déclare :

« M. de Caprivi a affirmé, ces jours-ci, que personne plus que lui n'avait toujours reconnu l'importance de la Triple-Alliance. Il s'est toujours efforcé de suivre une politique propre à la conserver et à la renforcer. Il a ajouté que le projet militaire n'était nullement inspiré par un amoindrissement de la confiance dans la Triple-Alliance et dans son efficacité militaire.

» Aucun doute, a-t-il dit, ne pouvait même surgir sur la continuation de cette alliance ; mais il était évident aussi que l'Allemagne devait être mise en état de disposer de forces supérieures à ses forces actuelles.

» Le fait que le complet développement des forces militaires allemandes, en vertu de la nouvelle loi, ne serait atteint que dans vingt ans, était une preuve plus évidente que le projet ne s'inspirait pas des préoccupations et des considérations politiques du moment.

» Telles ont été, déclare le ministre, les paroles de M. de Caprivi ; telle a été sa pensée. »

Dernière Heure

Paris, 8 février, 2 h. soir.

Une dépêche de Lens annonce que les mineurs, réunis à Vendin-les-Béthune, ont voté hier soir la grève définitive et ont décidé de s'adresser au juge de paix, pour faire trancher le conflit avec le directeur, par la voie de l'arbitrage. HAVAS.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelles, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

Le Gérant : G. JOUAUST

120 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SUZANNE D'ESTOUILLE

PAR

Le Marquis DE FODRAS

Elles amenèrent la découverte de plusieurs autres dessins qui montraient successivement les différentes transformations de cette demeure, jadis presque royale. Ces dessins étaient rangés dans un ordre chronologique qui en faisait un véritable chapitre d'histoire. A chaque feuillet qu'on tournait, on voyait une tour ou un pan de mur de plus d'écroulé, une porte ou un volet qui ne tenait plus à ses gonds ; la haute futaie de chênes et de marronniers qui entourait le château s'éclaircissait aussi à vue d'œil. Suzanne et le notaire arrivèrent ainsi jusqu'à une maigre lithographie qui portait cette inscription : « La tour d'Estouville en 1820. »

Ce n'était effectivement qu'une tour, lézardée dans ses flancs, déchiquetée à son sommet, mais toujours haute, sombre et fière, et portant ces signes de dévastation comme un vieux guerrier porte les blessures de ses anciens combats. Quelques arbres gigantesques l'ombra-

que vous êtes parfaitement en mesure de les lever.

— Je ne connais que des gens auxquels j'aimerais mieux ne pas m'adresser, répondit Suzanne. Des femmes peuvent-elles servir de témoins ?

— Ce n'est pas la coutume, répliqua le notaire, qui ne voulut pas en dire davantage.

— Eh bien ! j'aviserai, monsieur, répondit Suzanne en se levant pour partir.

Une demi-heure après elle se jetait, ivre de joie, dans les bras de son oncle. Il avait bien du bonheur à lui apprendre, et elle en avait presque autant à lui cacher.

XVII

Nous laisserons supposer à nos lecteurs ce qui se passa dans le cœur de Suzanne lorsqu'elle apprit de la bouche même de son oncle la nouvelle grâce qu'il avait reçue de Dieu, en retrouvant, dans le confesseur qui lui annonçait le pardon du ciel, une de ses anciennes victimes qui lui promettait, au nom de toutes les autres, le pardon des hommes.

La pieuse enfant, pendant que le chevalier lui faisait ce récit, se demandait en quoi elle avait mérité que la Providence fût aussi bonne pour elle.

(A suivre.)

LE 15 FÉVRIER !!!

LES MAGASINS DE LA GLANEUSE

Seront transférés RUE D'ORLÉANS, 18 & 20 (ancienne maison MEXME frères)

Tribunal de Commerce de Saumur

FAILLITE MERCIER

Par jugement du 7 février 1893, le Tribunal de Commerce de Saumur a déclaré le sieur Mercier, entrepreneur de battage mécanique à Allonnes, en état de faillite ouverte provisoirement audit jour.

M. Mauriceau a été nommé juge commissaire, et M. Bonneau syndic provisoire.

L. BRUNET

Fourrages, Saumur.

Foin, de 100 à 120 fr. les 780 kil.
Paille, de 60 à 65 fr. les 780 kil.
Rendus à domicile.

UN HOMME recommandable demandant place de garçon de magasin, valet de chambre ou autre.

Imprimerie P. GODET

SAUMUR

CARTES D'INVITATION POUR SOIRÉE
M E N U S

FACTURES TOUS FORMATS

Lettres de Deuil en une heure
Demander les derniers prix.

Américain - Tampon

BREVETÉ S. G. D. G.

Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre
ÉCONOMIE, PROPRIÉTÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE
LE MEILLEUR DES TAMPONS

En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du Marché-Noir
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Conserves alimentaires

Pois moyens, le litre. 1 > 1/2 l. > 80
Pois amieux, — 1 40 — > 65
— très fins, — 1 65 — > 90
Haricots verts — 1 90 — > 80
— amieux, — 1 — > 65
— très fins, — 1 50 — > 90
Asperges sultanes, lab. 1 40 et 1 85
— d'Argenteuil, — 2 60 et 4 25

Conserves de Poissons

Sardines, Thon, Homards, Langoustes, Saumons, Filets de harengs à l'huile, Harengs marinés, Maquereaux, etc.
Par sortie de 5 kilog. net, remise des droits d'octroi.
Toute conserve manquée est échangée à présentation.
Artichauts d'Algérie, 0,50c.

EN VENTE

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY
Chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 FÉVRIER

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		Nord		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	97 90	Banque de France	3920	Orléans	1878	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	381	Compagnie parisienne du Gaz	526
3 0/0 amortissable	98 50	Banque d'Escompte	140	Ouest	1110	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	474	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	379 75
4 1/2 1883	106 40	Comptoir national d'Escompte	497 50	Compagnie parisienne du Gaz	1458 50	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	469 50	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	28 25
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	949	Transatlantique	520	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	467 50	— 6 0/0 2 ^e série	28
Oblig. 1855-60 3 0/0	560 25	Crédit Industriel et Commercial	—	Canal de Panama	20	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	413	— obligations à lots	100 50
— 1865 4 0/0	537	Crédit Lyonnais	772 50	Suez	2645	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	464 50	Suez 5 0/0 remboursable à 500	610
— 1869 3 0/0	426	Dépôts et Comptes courants	—	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	417	Société Générale	474 50	Autrichien 4 0/0 or	98 37	Est 3 0/0 anc. r. à 500	457 50	Emprunt russe 1862 5 0/0	—
— 1875 4 0/0	541	Est	940	Dettes d'Egypte 6 0/0	100 1	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	463 50	— 1889 4 0/0	99 25
— 1876 4 0/0	542	Extérieur 4 0/0	—	Hongrie 4 0/0 or	95 95	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	461 75	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} et 2 ^e série	98 25
— 1886 3 0/0	420	Italie 5 0/0	—	Portugais 4 1/2 1888	91	Nord 3 0/0 r. à 500	464 50	— 3 ^e	—
		Paris-Lyon-Méditerranée	1532			Orléans 3 0/0 r. à 500	466 75	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
		Midi	1316			Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	462 25	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	470

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX								BORDEAUX — SAUMUR — PARIS							
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	Bordeaux			5 40		8 25		12 30
Chartres	6	9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	1 33	Saintes			7 12	9 9	11 40		4 55
Château-du-Loir	10 13	12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 53	Niort	5 25		9 42	10 51	2 7	2 36	8 23
Noyant-Méon	11 20	1	3 8	7 40	1 15		5 56	Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 6
Linières-Bouton	11 29		3 17	7 49			6 6	Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48
Vernantes	11 43		3 30	8			6 16	Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3
Blou	11 54		3 41	8 10			6 26	Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25	6 3
Vivy	12 2	1 28	3 49	8 17			6 33	Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5		6 14
SAUMUR (Orl.)								SAUMUR (État)			Mixte matin				
(arrivée)	12 15	1 38	4 2	8 20	1 50	2 24	6 44	(arrivée)	10 23	7 46			3 16	6 26	9 55
(départ)	12 20	1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53	(départ)		7 25	11 5		2 54	6 5	
Nantilly (arrivée)	12 28		4 22	8 41			7	Nantilly (départ)		7 36	11 15		3 6	6 16	
SAUMUR (État)								SAUMUR (Orl.)							
(arrivée)	12 39		4 35	8 52			7 12	(arrivée)	7 47	11 23	1 34	3 44	5 39	6 24	11 12
(départ)	12 25	8 31		4 11	8 32		6 50	(départ)	7 57	11 35	1 39	3 18	6 29		11 7
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	8 43		7 2	Vivy	8 11	11 49		3 30	5 57	6 43	
Chacé-Varrains	12 38	8 47		4 29	8 49		7 8	Blou	8 20	11 58		3 36	6 6	6 52	
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56		7 16	Vernantes	8 33	12 11		3 49	6 19	7 6	
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	8	Linières-Bouton	8 46	12 23		4	6 31	7 18	
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 14	10 10	2 52	3 19	Noyant-Méon	9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31	11 44
Niort	4 30	9 1	12 22	4 39			11 40	Château-du-Loir	10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48	12 33
Saintes	6 24	11 59		6 22			2 21	Chartres	2 47		5 56	9 46	12 4	12 45	3 33
Bordeaux	9 56	4 22		9 3			4 56	Paris	5 55		7 30	11 20	2 27	3 5	5 10

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS															
STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir
Nantes d.		8 25	8 52	12 7	3 5										
Angers dt.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 16	1 45						
La Mérité	7 10	10 49	12 27	3 12	5 20	6	10 1	1 46	2 26						
Les Rosiers	7 19	10 56	12 34	3 52		6 13									
St-Clement	7 26		12 40	3 59		6 22									
St-Martin	7 33		12 45	4 7		6 31									
Sau-mur ar.	7 46	11 11	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 13	3 5						
Varennes	8 05	11 26	1 11	4 45		7 16									
Port-Boulet	8 20	11 35	1 24	5 1	6 1	7 34	10 50	2 38	3 47						
Langeais	8 59	11 55	1 50	5 46	6 23	8 30	11 46	3 9	4 32						
Tours arr.	9 42	12 33	2 25	6 35	7 10	9 43	11 44	4 11	5 46						
Paris arr.	4 28	4 48	9 30	11 59	11 59	5	8 10	39	10 39						

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir
Paris (départ)	11 20	12 20	9 25	11 45	11 5	8 25	12 45	11 20							
Tours (départ)	5 43	8 47	1 20	4 51	7 15	11 57	10 40	2 53							
Langeais	6 24	9 30	2 10	5 46	8	12 40	11 35	3 30							
Port-Boulet	6 52	10 7	2 35	6 18	8 37		12 22	3 50							
Varennes	7 3	10 19		6 29	8 49		12 39								
Sau-mur (arrivée)	7 14	10 32	2 54	6 40	9 2	1 12	12 57	4 5							
(départ)	7 22	10 42	3	6 49	9 8	1 16	1 30	4 9							
Saint-Martin	7 34			7 1	9 22		1 47								
Saint-Clement	7 40			7 7	9 29		1 56								
Les Rosiers	7 48			7 14	9 37		2 5	4 25							
La Mérité	7 59	11 13	3 25	7 24	9 47	1 36	2 20	4 32							
Angers (arrivée)	8 41	11 53	3 54	8 24	10 36	1 58	3 21	4 57							
Nantes (arrivée)	11 14		5 52	1 19	3 50	6 13	6 46								

LA FLECHE A SAUMUR

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin	Omn. soir
La Flèche	7 20	10 35	4 5	
Clefs	7 35	10 56	4 20	
Eaugé	7 52	11 23	4 37	
Junelles	8 6	11 42	4 49	
Les Hayes	8 10		4 53	
Jumelles	8 24	12 1	5 3	
Baugé	8 32	12 24	5 16	
Clefs	8 45	12 40	5 29	
Sau-mur			5 30	1 22
Vivy			5 43	1 43
Longué			5 54	2 5
Les Hayes			6 1	2 8
Jumelles			6 6	2 27
Baugé			6 20	3 21
Clefs			6 36	3 53
La Flèche			6 49	3 39

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.